

Le mini journal du Lac

mini journal



Édition janvier 2023



PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI**

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

Avis public est donné par la soussignée que :

Le Règlement 01-2023 intitulé :

« RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LE TARIF POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ».

Est disponible au bureau municipal et sur le site [www : lachumqui.com](http://www.lachumqui.com)

DONNÉ À SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI CE 10^{ème} JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MIL VINGT-TROIS


Greffière-trésorière

BINGO

À Lac-Humqui

Dimanche le 22 janvier 2023

À 14 heures



A la salle

DU CLUB DES 50 ANS ET +

Du centre multifonctionnel

Situé au 146, route 195

Lac-Humqui



BIENVENUE À TOUS

Le Mot vert du mois – « Ne jetez pas votre argent à la poubelle! » - Janvier 2023

Bonjour à toutes et tous,

En début décembre, nous avons diffusé une campagne médiatique sur comment économiser en réduisant nos déchets. Une courte vidéo est disponible sur notre page Facebook (*Matières résiduelles – MRC de La Matapédia et de La Mitis*) qui explique les économies réalisables par un simple tri. Voici le résumé de la vidéo :

En 2023, les coûts de traitement de nos matières résiduelles seront de :

- **Poubelle (enfouissement) : 184 \$/tonne**
- **Bac bleu (recyclage) : ~20 \$/tonne**
- **Bac brun (compostable) : 20 \$ par habitant, peu importe la quantité**

Voici le scénario : On fait un gros party et il reste à la fin 1 tonne de bouteilles d'eau vides, 1 tonne de gobelets de café en styromousse et 1 tonne de muffins (on a mal calculé nos quantités).

Si on envoie tout à la poubelle, ça fera 3 tonnes multipliés par 184 \$/tonne (552 \$) et l'on additionne le 20\$ par habitant du bac brun qui est fixe, peu importe la quantité. Ça représente un coût de **572 \$ pour tout envoyer à la poubelle**.

Si l'on trie nos matières, donc les bouteilles d'eau vont dans le bac bleu (20\$), les muffins dans le bac brun (20\$) et puisque les gobelets en styromousse ne sont pas recyclables, ils vont à l'enfouissement (184\$). Ça donne un coût de **204 \$, soit une économie de 368 \$ juste en triant bien nos matières**.

Finalement, imaginons encore une fois que l'on tri adéquatement les bouteilles (20\$) et les muffins (20\$), mais qu'au lieu d'utiliser des gobelets à café en styromousse, on réduit à la source en utilisant des tasses lavables qu'on a à la maison (gratuit). Ça donne un coût de **40 \$! Une économie de 532 \$ en réduisant simplement à la source** une matière qui n'avait pas lieu d'être.

Même scénario, trois solutions différentes, trois prix différents. À vous de faire le choix sur combien vous préférez payer! Pour vous aider à réduire vos déchets, consultez le www.ecoregie.ca. À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DÉS MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca

Tél : 418 629-2053, poste 1138

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)

Courriel: matresi@mitis.qc.ca

Tél. : 418 775-8445, poste 1138



Nouvelles municipales

Il est désormais possible de régler vos factures par carte débit ou crédit à la municipalité de Lac-Humqui



Saviez-vous que la patinoire est ouverte ?



Depuis décembre les enfants et les plus grands peuvent profiter d'une patinoire derrière le Centre.

Le gymnase a été aménagé de façon qu'il est possible de se réchauffer et d'avoir accès aux toilettes.

De plus, des personnes ont apportées des patins qu'ils ne servaient plus et on les remercie puisque ceux qui n'avaient pas prévu de patiner s'en servent.

Si vous en avez qui ne servent plus et qu'ils sont en bonne condition, vous pouvez les apporter au gymnase ou au bureau municipal.

On remercie Jason Rioux pour sa participation active dans ce projet.



Un peu plus

- Au moment de vous procurer votre extincteur portatif à poudre polyvalente ABC, vous remarquerez qu'une cote numérique accompagne les lettres A et B des classes de feu (ex. : 4-A, 40-B, C). Plus la cote numérique est élevée, plus l'extincteur est efficace pour cette classe.
- Il faut parfois se méfier des vendeurs itinérants qui passent par les résidences. Surtout s'ils se font insistants et/ou qu'ils disent représenter votre service incendie. Si un représentant du service incendie se présente chez-vous il portera l'uniforme des pompiers et n'essaiera pas de vous vendre quelque chose.

- Si votre extincteur ne présente pas d'étiquette mentionnant la date de la dernière maintenance, c'est peut-être qu'il n'en a jamais eu. À ce moment vous devrez calculer la date de votre entretien (6 ans) à partir de la date de fabrication qui est généralement moulée dans le métal sous l'extincteur (10) ou inscrite en petit dans un coin de l'étiquette collée sur ce dernier (2010).

Les classes de feu



Classe A : Bois, papier, carton, tissu, plastique.



Classe B : Huile, graisse, essence, propane, solvant, mazout et peinture.



Classe C : Feu de classe A ou B ou les 2 en présence d'éléments électriques sous tension.



21, rue des Ateliers
Amqui (Québec) G5J 3H5
Tél. : 418 629-6156
Télec. : 418 629-6158

Les Extincteurs portatifs



Pour toutes questions additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro ou à l'adresse mentionnée au début de ce document il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Pour moins de cent dollars, vous pouvez vous procurer un extincteur portatif qui protège vos biens et qui peut éviter des situations fâcheuses. Il est plus facile à utiliser qu'on le pense mais encore faut-il qu'il soit bien entretenu.

Le présent document se veut un résumé le plus simple possible pour vous rappeler comment entretenir et utiliser un extincteur portatif à poudre polyvalente.

Si vous envisagez d'acheter un extincteur portatif pour la maison, un extincteur à poudre polyvalente de classe **ABC** serait le plus approprié. Il y a plusieurs tailles disponibles mais **5lbs ou 10lbs** c'est parfait pour la maison! Il faut être à l'aise pour le manipuler, si le 10lbs est trop lourd choisissez le 5lbs mais pas moins.

Il ne faut pas le laisser dans sa boîte, il doit être fixé au mur, facile d'accès et placé près d'une issue et non près d'un risque. De cette façon vous ne serez pas en danger et pourrez toujours évacuer si vous ne parvenez pas à maîtriser le début d'incendie.

Un extincteur à poudre chimique à pression permanente doit être entretenu. À tous les 30 jours on devrait vérifier que l'extincteur est encore au bon endroit, que la goupille et le scellé la retenant sont toujours là, que la pression sur le manomètre est située dans la zone verte et profiter de l'occasion pour le remuer un peu pour ne pas que la poudre à l'intérieur se tasse et durcisse.

Un extincteur doit être entretenu par un technicien spécialisé à tous les **6 ans** ou lorsqu'il a été utilisé. Même si on ne l'utilise que quelques secondes, l'extincteur doit être retourné chez le technicien car il perdra toute sa pression et sera inutilisable, même si on peut encore peser qu'il reste de la poudre à l'intérieur.

L'agent extincteur ne sort que quelques secondes alors il est important de savoir qu'il ne faut pas s'attaquer à un feu qui a pris de l'ampleur. Si les flammes ont plus de 1 mètre (3 pieds) de hauteur ou si vous ne vous sentez pas en sécurité, éloignez-vous et faites le 911.

Si vous devez utiliser votre extincteur n'oubliez pas :

1. D'appeler les pompiers en composant le 911.
2. De vérifier que vous avez le bon extincteur pour la classe de feu correspondante et qu'il est en bon état de service.
3. De déposer l'extincteur par terre et enlever la goupille.
4. De faire un test (1 coup).
5. De vous assurer d'avoir encore une issue accessible ou le vent dans le dos si vous êtes à l'extérieur.
6. D'approcher de façon préventive de 1 à 4 mètres du feu.
7. De presser la poignée et dans un mouvement de balayage de gauche à droite à la base des flammes, progresser dans le début d'incendie jusqu'à ce que votre extincteur soit vide.
8. De vous retirer sans tourner le dos au feu qui pourrait reprendre.
9. De faire remplir votre extincteur.

CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Vous avez une construction endommagée, partiellement détruite ou délabrée et vous pensez de procéder à sa démolition ?

Tel que spécifié dans le règlement des permis et certificats de votre municipalité, un projet de démolition d'une construction ou d'une partie d'une construction est interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que le fait d'obtenir ce type de certificat avant de démolir un bâtiment permet de maintenir à jour le rôle d'évaluation.

De cette façon, vous éviterez de payer un impôt foncier sur un bâtiment qui n'existe plus.



Voici les renseignements que doit contenir votre demande de certificat d'autorisation:

- Les motifs de la démolition;
- Une ou des photos de la construction visée, l'adresse où elle est située ainsi qu'un croquis de son emplacement sur le terrain;
- Les détails techniques requis pour assurer la bonne compréhension des travaux;
- La date et la durée anticipée des travaux et les mesures de protection envisagées lorsque nécessaire;
- L'engagement du requérant à remettre le terrain en bon état de propreté dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux de démolition.



Sachez que les débris et les encombrants issus d'une démolition doivent être acheminés dans un écocentre ou vers un endroit autorisé.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

DANS LA MATAPÉDIA ET LA MITIS, ÉCONOMISEZ... UN DÉCHET À LA FOIS



Coût de l'enfouissement
184 \$/tonne*

C'est simple!
Plus vous réduisez vos déchets,
moins ça coute cher sur vos taxes!

Coût du recyclage
~ 20 \$/tonne

En plus, vous payez déjà pour
que l'emballage soit recyclé
lors de l'achat du produit!



Coût du compostage
20 \$/habitant*,
peu importe la quantité

1 tonne = 20 \$/hab.
100 tonnes = 20 \$/hab.
Utilisez votre bac brun sans limite!

Réduire à la source
Gratuit!

Le déchet le moins cher
est celui que l'on ne produit pas!

Pensez avant d'acheter.



www.ecoregie.ca

*coût en 2023



Avis à la population

RAPPEL

Défense de jeter la neige d'une entrée sur un chemin public

La municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui constate une augmentation de neige déposée volontairement le long des routes et prévient les délinquants que la Sûreté du Québec a été avisée d'émettre des constats d'infractions selon l'article 18 du règlement numéro 183 sur les nuisances.

Ces dispositions ont été prises afin de sécuriser la route et prévenir les accidents. En effet, de la neige durcie sur les abords du chemin peut entraîner des sorties de routes des camions de déneigement et occasionner beaucoup de dégâts aux camions.

Les pertes matérielles sont remplaçables, mais les personnes...
PENSEZ-Y !

